



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier, Nathalie Houdayer, William Vigneaud.

Vendredi 8 février 2013

N° 489

Collectivités territoriales

Une trentaine de communes comptent moins de dix habitants



François Sauvadet

François Sauvadet, député UDI ⁽¹⁾ de Côte-d'Or, a déposé une proposition de loi pour fixer à sept le nombre de conseillers municipaux dans les communes de moins de 50 habitants. Le député insiste sur le fait que « *l'échelon communal est essentiel* » et que celui-ci « *constitue la base de notre démocratie territoriale* ». François Sauvadet assure que sa proposition de loi vise « *à préserver l'identité et la diversité de nos communes rurales tout en leur donnant un gage d'efficacité supplémentaire pour une meilleure gestion des affaires municipales* ».

Soit, mais y a-t-il encore des affaires municipales à gérer quand une commune compte moins de 50 habitants ? Au 1^{er} janvier 2010, en France, 919 communes sont dans cette situation...

En Mayenne, aucune commune ne compte moins de 100 habitants. La plus petite, Rennes-en-Grenouilles, en compte 111. La Lorraine détient le record de la région ayant le plus de communes de moins de 10 habitants (dix communes).

Taille	Nombre de communes
Moins de 10 habitants	29
10 à 29 habitants	233
30 à 49 habitants	657
50 à 99 habitants	2 622
Ensemble	3 541

Les élections locales en débat à l'Assemblée nationale

Le Sénat a rejeté le projet de loi qui concerne les élections locales. Celui-ci arrive maintenant en discussion à l'Assemblée nationale où il sera discuté en séance publique à partir du 18 février.

Dans un communiqué, l'Association des Maires de France (AMF) formulent trois demandes pour les élections municipales :

- 1) L'AMF est favorable à une obligation de dépôt des candidatures dans toutes les communes quelle que soit leur taille, et dès le premier tour (actuellement, dans les communes de moins de 2 500 habitants, on peut être élus sans avoir été candidats).
- 2) L'AMF est favorable à ce que le scrutin de liste soit appliqué pour les communes à partir de 1 000 habitants (listes paritaires).
- 3) Enfin, l'AMF est favorable à la réduction du nombre de conseillers municipaux dans toutes les communes de moins de 1 000 habitants, voire de 3 500 habitants, pour « *faciliter la constitution et le fonctionnement de l'équipe municipale* ».



⁽¹⁾ – UDI : Union des démocrates et indépendants.



Associations en Mayenne

Atmosphères 53

Didier Pillon est le nouveau président de l'association. Les autres membres du Bureau sont Jacqueline Bessin, Ségolène Chappellon-Laour, Nicole Font, Jean-Yves Roy (trésorier), Alexandra Tollot (secrétaire) et Jacqueline Tonin.

Associations des Paralysés de France (APF)

La Délégation départementale a un nouveau directeur : **Nicolas Aubert**, qui remplace ainsi Claire Airiaud.

Créations d'association en 2012

La Mayenne a enregistré la création de **275 nouvelles associations en 2012** (279 en 2011) : à lire dans *La Lettre du CÉAS* n° 290 de février 2013 (à paraître).



Médias

Le traitement robotisé de l'information prend de l'ampleur : un journalisme à moindre coût

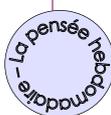
Dans une enquête parue dans son édition du 16 novembre 2012, le quotidien *Le Monde* s'est intéressé à *Journatic*. Créée en 2006, cette start-up propose un traitement automatisé et délocalisé de l'information de proximité à bas coût. Pour son promoteur, c'est un remède à la crise. En réalité, l'initiative est dangereuse pour le citoyen... et pour le métier de journaliste.



S'il est bien un secteur de notre économie que l'on pouvait imaginer imperméable à la mécanisation outrancière et aux délocalisations, c'est bien celui de la presse, en particulier locale. Il est difficile d'imaginer un jour lire son journal, en sachant que les différentes informations qui y sont présentes ont été collectées par une machine et traitées par des travailleurs ukrainiens, biélorusses, brésiliens, ghanéens ou philippins... Pourtant, c'est exactement de cette façon que fonctionne la start-up *Journatic* !

La méthode est bien rôdée et le succès est au rendez-vous : l'entreprise peut compter sur une quinzaine de clients, qui ne sont autres que des rédactions locales. Le *Chicago Tribune* a fait appel à ses services début 2012 dans le cadre d'une rubrique. Pour le journal, les premiers bénéficiaires sont économiques : en licenciant les vingt-cinq journalistes chargés de cette rubrique et en passant par *Journatic*, il a réalisé des économies importantes. Mais en termes de contenu, la donne est différente, entre les accusations de plagiat, les communiqués de presse purement et simplement copiés dans le journal ou encore les fausses signatures de rédacteurs philippins... Face aux différents scandales, le *Chicago Tribune* a décidé de stopper la collaboration.

Malgré ces accrocs, Brian Timpone, le PDG de *Journatic*, peut rester confiant. Il n'hésite pas à déclarer que « [son entreprise] représente la dernière chance de sauver le journalisme de proximité ». Et elle a fait des émules : d'autres start-up se sont lancées plus récemment, dans un secteur légèrement différent : *Journatic* propose un premier tri, à la source de l'information, tandis que les nouvelles venues se lancent carrément dans la rédaction automatique d'articles ! La situation économique de la presse écrite est délicate, certes, en particulier aux États-Unis. Faut-il toutefois réellement sacrifier la déontologie du métier et la belle plume de certains rédacteurs (qui sera toujours plus humaine que celle d'un robot) au profit de la rationalité économique ? Réjouissons-nous, tant qu'il en est encore temps, que notre presse nationale et locale n'a pas encore envisagé d'en venir à ces extrémités. Sachons prendre le temps, tant qu'on l'a encore, de reconnaître et d'apprécier la qualité de certains écrits journalistiques, que nul robot ne saurait jamais reproduire...



« Chaque jour, en France, beaucoup de médicaments sont prescrits alors qu'ils ne devraient pas l'être. Des examens médicaux risqués sont réalisés alors qu'existent des substituts efficaces qui n'ont pas les mêmes effets secondaires et qui sont, de surcroît, moins onéreux. Examens médicaux et prescriptions médicamenteuses utiles, voire indispensables dans certains cas cliniques précis, nuisent parfois sans raison médicale, tandis que certains de nos concitoyens ne reçoivent pas les soins dont ils seraient en droit de bénéficier. (...) Qu'il s'agisse de médicaments et d'actes diagnostiques et thérapeutiques, il y a à la fois sous-prescriptions, sur-prescriptions et prescriptions inadaptées parce qu'il est matériellement impossible aux médecins de suivre toute l'actualité scientifique ; parce que certains actes rémunérateurs pour le praticien ou l'établissement hospitalier continuent d'être remboursés, alors que leur justification clinique a disparu ; parce que l'assurance-maladie non seulement n'exploite pas ou peu les données qu'elle possède mais aussi et surtout rend difficile aux chercheurs d'y avoir accès et l'interdit à tous les autres acteurs ».

Jean de Kervasdoué, professeur au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), et Didier Sicard, président d'honneur au Comité consultatif national d'éthique, « Plus grave que le débat sur la pilule, l'affaire des données de santé publique », *Le Monde* du 16 janvier 2013.